Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le
ID : 034-213402951-20210315-11032021_3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HERAULT

COMMUN

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	18	19
Date de convocation			
4 mars 2021			
Date d'affichage			
4 mars 2021			

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

N° D 11032021-3

L'an deux mil vingt et un et le onze du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu exceptionnel de ses séances, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence du Maire, monsieur Joël VERA.

Etaient présents : Joël VERA, Muriel GANGA, Bernard GRENIER, Rose-Marie RISSO, Frédéric POUX, Mylène HOUVENAGHEL, Sabrina VALETTE, Jean-Pierre ROSE, Françoise SAUREL, Gabriel RISSO, Francine MANGIN, Raymond CELIE, Frédérique TARDY, Thierry MENDEZ, Serge POUGET, Delphine SCOTTI, Silvain LANDIER et Olivier PAYEN.

Procuration : Jean **BERNON** donne procuration à Muriel **GANGA**

Secrétaire de séance : Sabrina **VALETTE**

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES SALLE PERISCOLAIRE

Madame Muriel GANGA, 1ère adjointe déléguée aux Finances, rappelle au Conseil Municipal l'évolution démographique de la commune et que cette dernière a bénéficié, pour la rentrée 2020/2021, de l'ouverture de deux classes (une en maternelle et une en élémentaire) répondant ainsi à l'augmentation des effectifs scolaires.
Pour accueillir ces nouveaux élèves, des travaux de remise en état et de rénovation étaient nécessaires au sein de l'établissement scolaire et ont été effectués pendant la période estivale.
De ce fait une de ces deux salles, destinée précédemment à l'accueil des enfants de l'Accueil Loisirs Périscolaire (ALP) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a disparu et cela constitue une réelle problématique.
Par conséquent, il est impératif de prévoir la construction d'une salle périscolaire dans l'enceinte de l'école élémentaire « Joseph Delteil » en vue d'accueillir dans des conditions convenables les enfants de l'ALP et de l'ALSH.
Le bâtiment à construire est composé d'une entrée, d'un bureau, de sanitaires et d'une salle d'activités qui s'ouvre sur la cour clôturée de l'école.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le
ID : 034-213402951-20210315-11032021_3-DE

Présentation du devis estimatif de ces travaux qui pourraient être financés
par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Montant des travaux HT : **267 708 €**
TVA 20 % : 53 542 €
Montant des travaux TTC : 321 250 €
Demande de subvention au taux connu de 40 % du montant HT du projet **soit 107 083 €**

La date prévisible de ces travaux est l'année 2021

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide :
- de présenter à la CAF la demande de subvention fixée par la délibération susvisée
- de ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par la CAF et à les réaliser selon l'échéancier présenté,
- de donner délégation à M. le Maire pour la signature de tous documents se rapportant à cette demande.

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 19

Vote :
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit.

Le Maire,
Joël VERA

MAIRIE de SAUSSAN (HERAULT)

Pour expédition conforme.
Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la publication ou de la notification le :